




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

	Limites de l'îlot détruit		Limites de propriété
	Affectation agricole active		Limites de la zone agricole
	Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)		
	Affectation forestière		
	Affectation urbaine		
	Rues desservies par l'aqueduc		
	Rues desservies par l'aqueduc et l'égout		

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉD-11

*Affectations agricoles /
Îlots détruits :
Saint-Édouard-
de-Maskinongé*